



LE PASS SPORT RECONDUIT POUR LA SAISON 2026-2027

Plus d'infos sur pass.sports.gouv.fr

Qui est concerné ?

- Les jeunes de **6 à 17 ans** dont le quotient familial (CAF ou MSA) est de **699 € ou moins** ;
- Les jeunes en situation de handicap : de 6 à 19 ans bénéficiaires de l'**AEEH**, de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'**AAH** ;
- Les jeunes de **moins de 28 ans boursiers** (bourse CROUS, y compris l'aide annuelle, ou bourse régionale pour une formation sanitaire et sociale) attribuée avant le 15 octobre 2026.

Quel calendrier ?

- **Dès aujourd'hui** : les familles peuvent vérifier leur éligibilité sur le site pass.sports.gouv.fr et se renseigner auprès des clubs et structures éligibles.
- **Du 1er septembre au 31 décembre 2026** : la campagne pass Sport est ouverte.
- **Mi-septembre** : envoi des codes d'activation individuels par courriel.
- **Premier trimestre 2027** : versement de l'aide complémentaire par la CNAF.

Quel dispositif ?

Le bénéficiaire présente son code individuel au club / structure sportive de son choix, qui applique directement une déduction de 50 € sur l'inscription.